

## **La peste à CORDES et dans ses alentours du XVIe au XVIIIe siècle**

**Raymond GRANIER**

---

Ce sujet a été en partie traité par l'abbé Quérel, alors vicaire de la paroisse, puis, plus en détail, par Charles Portal, dans son Histoire de Cordes. Cependant les pages qui suivent sont fondées sur des documents inédits aussi, inconnus de nos prédécesseurs ou négligés par eux. La matière n'en est d'ailleurs pas pour autant épuisée.

Ce terrible fléau de la peste remonterait loin dans les annales de l'Albigeois : l'évêque d'Albi Salvius ( devenu saint Salvy ) serait mort victime de son dévouement à ses compatriotes pestiférés en 584. La célèbre Peste Noire de 1348 est signalée en Rouergue et à Lisle d'Albigeois, assez près de Cordes. Par la suite, le fléau apparaîtra par intermittences, plus ou moins virulent, plus ou moins général. On possède encore peu de détails locaux pour le XVe siècle : ainsi en mai 1463 - période d'épidémie générale - les portes de la ville de Cordes sont gardées par précaution. Ensuite on est mieux renseigné.

Suivant les régions, cette maladie reçut divers noms, car il y avait plusieurs sortes de peste, et d'autres infections étaient plus ou moins confondues avec elle. Le « carboncle » était une inflammation, parfois générale, du corps. A Saint-Antonin, en 1432, on prie contre « la cruel pestilencia de vossos (bosses) et de mal caout » ( mal chaud, brûlure interne ). A Lautrec, en 1474, la « bossa » est le nom vulgaire. Le bubon ou bosse était un apothème ou abcès non ouvert, en général une tumeur. Il prenait aux jambes, aux aisselles ou à l'aîne. Ce ganglion lymphatique engorgé ou enflammé était le principal signe de l'infection. Son ablation dès l'apparition pouvait parfois sauver le patient. La « miquelle » qui, en 1579, tourmente le Rouergue, est sans doute une autre maladie - mais laquelle ? Le vocabulaire des documents est d'ailleurs peu précis.

### Au XVIe siècle

Dès juillet 1501, le fléau est mentionné à Cordes, et encore de 1506 à 1512 ; et dans les alentours en 1522-1523. Dès lors presque tout l'Albigeois est infecté.

Pour Cordes, les premiers documents des archives remontent à 1564. Le mal aurait été importé par des peaux infectieuses venues de Castres, où il y avait eu 4 000 morts l'année précédente, et où la peste sévissait encore. Dès le début de septembre il y a quelques victimes; la population déserte la ville et en octobre les consuls constatent qu'ils y sont à peu près seuls depuis cinq semaines. En décembre ils font expulser une femme reconnue pestiférée.

A la fin novembre 1577 le syndic du diocèse avise le parlement de Toulouse que la peste est en Velay et dans la ville du Puy, et qu'il y aurait eu 3 000 à 4 000 morts. Comme il passe en Albigeois des gens venant de ce pays, il y a danger ; il demande que le parlement ordonne de monter la garde jour et nuit aux portes des lieux, non moins d'ailleurs à cause du brigandage, ce qui se faisait souvent spontanément.

En 1586, il y a un retour offensif de la contagion dans l'Albigeois. Cordes était indemne lorsque l'évêque Médicis, qui avait quitté sa ville, annonce son désir de venir loger à Cordes. On délibère, le 27 septembre, de « lui dire de ne pas venir encore, il n'avoit guères de temps quil estoit sorty du dict Alby, afin de voir comment les affaires de la peste d'Albi iront, pour éviter le danger qui pourrait venir ici, et après on l'accommodera et fera tout le nécessaire... que sera possible ». Le 11 octobre, comme il avait à nouveau annoncé sa proche venue, on décide de le loger chez Poussard, un des notables ; il n'était pas encore arrivé au 19 novembre ( mais il était là en août suivant).

L'année 1587 fut cruelle pour les Cordais, leur laissant un pénible mais vivace souvenir; plus tard, en l'évoquant, ils diront : l'année de la grande contagion. Dès le 7 juin il est question de « la famyne et le danger de peste qui est aux environs... journellement ruinés, pillés, saccagés et le peuple trouvé dans les champs meurtri par l'armée du roi ». Le 27 juin, le mal est décelé en ville ; il durera quatre mois. Les habitants fuient, apeurés par les nombreux décès, à tel

point qu'il ne reste qu'environ 60 hommes, dont la moitié n'est pas capable de porter les armes. Surcroît de malheur, on est en guerre, et il faut éviter que la ville ne tombe aux mains des rebelles. On s'adresse à l'Assemblée diocésaine et à Guillaume de Joyeuse, maréchal de France et lieutenant général du roi en Languedoc, pour obtenir une garnison ; Joyeuse ordonne qu'une troupe de 77 hommes y serait mise aux frais du diocèse. Par l'entremise de « M. de Royre », lieutenant d'une compagnie de gens de pied pour le service du roi dans le diocèse et de l'évêque Médicis, gouverneur du diocèse, on trouve un courageux volontaire, Jacques Barbaste, un Gaillacois, l'un de ces petits capitaines servant le diocèse. Il est nommé par l'évêque Médicis, et l'Assiette diocésaine ratifie cette nomination le 29 septembre seulement, alors que notre capitaine était arrivé le 14 août avec 60 arquebusiers. Ils assurent jour et nuit la garde de la ville qu'ils trouvent « réduite par la mortalité de la plupart des habitants, les autres ayant abandonné la ville, sauf 7 à 8 habitants qui restèrent avec les désinfecteurs ». Quelques uns de ses soldats sont victimes, et leur capitaine n'obtient que 50 écus (150 livres) pour secourir leurs veuves et leurs enfants, plus, semble t'il, une gratification personnelle de 50 écus (payée avec retard en 1588). En juillet on cherche du blé pour nourrir les pauvres et les « infects de l'hôpital, afin qu'ils ne courent la ville, pour se garder de plus grande infection ». On lève un emprunt, et 50 setiers (650 litres) de farine sont cédés par les consuls d'Albi (car on ne peut compter sur les moulins des environs, presque tous atteints par la contagion). Des quatre consuls, trois meurent. Des deux capitaines de la santé, l'un trépassé et l'autre est touché. On établit des cabanes hors les murs et on y parque les malades avec un garde, encore en fonction à la fin de novembre. On invoque Saint Fabien et Saint Sébastien.

Tout cela était coûteux. La caisse municipale peut, dans l'année, régler une partie des impôts et charges diverses. Pour liquider le solde, on fait, l'année suivante, un emprunt (un de plus...). Le 2 janvier 1588, la ville « est réduite au dernier point de la misère et se trouve presque déserte et inhabitable, et en danger extrême par le voisinage des ennemis » (les protestants). En mai, il en est de même, mais en septembre la peste a disparu.

Après quelques années d'un répit relatif, et l'hiver de 1591-1592, long et froid, la peste réapparaît le 17 novembre 1593 dans une auberge. Dès le lendemain, il est décidé que les infects seront transportés à saint Jean de Mordagne, loin de la ville, où on leur bâtitra des huttes et où ils auront leur cimetière. On engage un chirurgien d'Albi, chargé de soigner les malades, pendant un an.

Le mal disparaît en janvier 1594, puis reprend de mars au 19 mai, avec un dernier décès constaté en août. Si cette épidémie intermittente sévit longtemps, elle semble avoir été moins meurtrière qu'en 1587. Cependant sa propagation était due aussi à quatre désinfecteurs, que nous retrouverons sur le gibet. Le siècle se termine avec, à nouveau, la contagion dans les murs (décembre 1598).

#### Au XVIIe siècle

Les Cordais redoutent en 1603-1604, une nouvelle invasion de la peste. De même en 1622, car elle sévit à Toulouse et dans le Montalbanais, sinon même plus près : cette année là, sur les limites de la juridiction, à Arnac, une maladie ou épidémie est décelée dans les registres notariaux; le nombre des testaments quadruple de fin mars à fin avril, sans que la contagion y soit mentionnée. Après une accalmie de deux mois, elle reprend fortement surtout à Montrozier et Féneyrols; le nombre des testaments décuple de juillet à octobre (surtout en juillet). Un notaire indique chaque testeur comme « atteint de maladie corporelle en son coeur ». Un seul testateur, d'ailleurs bien portant, dicte ses dernières volontés, par appréhension, « voyant les troubles et la guerre qu'est au présent pays et mêmes les grandes maladies générales. »

Voilà bien la cause initiale de cette épidémie épisodique : la présence de l'armée royale venue, en juin, faire capituler « la république de Saint Antonin » ( la ville protestante ennemie de Cordes pendant les guerres civiles). Cette armée avait toujours dans ses bagages

quelque germe ou maladie infectieuse. Forte de 6 000 ou 10 000 hommes suivant les auteurs, elle est répartie dans toute une vaste région qu'elle contamine. Nous ne savons si Cordes même fut atteinte; elle vit dans ses murs des soldats royaux, elle eut à fournir au camp des assiégeants des vivres, puis des soldats et des pionniers. D'où des contacts qui pouvaient bien importer ici l'infection.

A partir d'avril 1628, le danger devient imminent. La peste est dans Villefranche de Rouergue ( où en quatre mois elle aurait fait 4 000 victimes). On n'est pas sans apprendre à Cordes cette funeste nouvelle ; aussitôt, on prend de multiples et sévères mesures de sécurité, d'ailleurs efficaces. On défend aux bateliers de faire traverser le Viaur ou l'Aveyron aux Rouergats. On garde les portes, on met des barricades et des barrières. On refoule des riverains et des étrangers; on supprime les foires et marchés. Un médecin et un chirurgien doivent quotidiennement visiter les malades et signaler les infects, que déjà la mort habite. Albi, Castelnaud de Montmiral, Varen sont la proie du mal. Carmaux est « suspect » et, en août, revenant d'y visiter sa famille, Marguerite de Ciron, veuve de Jean de Monestier, seigneuresse douairière de Mouzieys, et créancière de la ville de Cordes, reçoit l'ordre de « se tenir enclose dans sa maison de Mouzieys », c'est à dire en quarantaine; et de plus nul habitant du lieu ne sera reçu à Cordes. Le 5 novembre elle vend aux consuls 50 setiers de froment (environ 6 hectolitres 50 litres), qui sont convertis en pains distribués aux nécessiteux.

En 1629, année stérile, on reprend les précautions à partir de mai ; on brûle les vêtements d'une personne de retour de voyage, et elle doit rester huit jours recluse chez elle. A la fin juin, Cesteyrols et Vindrac sont atteints ; la peste rôde dans la périphérie, et le 29 juillet décède en ville un pestiféré. Le surlendemain on nomme quatre délégués à la direction sanitaire, avec tous pouvoirs ; ils sont renouvelés tous les quinze jours, puis ils seront seize. La ville est en bonne partie déserte ; des gardes surveillent les maisons abandonnées, à cause des maraudeurs.

A l'automne l'amplitude de la maladie est atténuée, les infects ont été logés hors ville, à Saint Jean de Mordagne surtout. On a imposé des quarantaines (de 15 jours) à ceux qui reviennent en ville ou qui viennent de lieux suspects, avec des amendes s'ils rompent la quarantaine. Pour constater si les maisons ont été bien assainies, on y met des « espreuves », qui sont des personnes désignées d'office, que les locataires ou propriétaires doivent rétribuer. Si « l'épreuve » en sort bien portante, cela prouve que l'habitation est saine. On engage deux chirurgiens, trois désinfecteurs et deux fossoyeurs ( les corbeaux ).

A Saint Antonin, la peste dure d'août 1629 jusqu'en avril 1630, mais la campagne environnante est préservée. La ville, qui est presque totalement désertée, dépense très peu, par comparaison avec Cordes; ainsi, chaque gardien des portes ne touche que 2 sols par jour. Deux Capucins venus du couvent de Toulouse au secours des habitants y laissent leur vie.

En janvier 1630, il n'y a plus que cinq malades; les habitants guéris sont autorisés à rentrer dans leurs demeures. Mais au début du printemps, la plupart des lieux du voisinage, sont ravagés par la contagion, et pendant l'été, c'est au tour de Pampelonne, le Rodié, Seaulieu et son voisin Saint Projet (Ratayrens), puis Milhars. On reprend donc des mesures de sécurité; elles protégeront la ville.

En 1631, il n'en sera pas de même ; après un début d'année sans alarme, et un printemps passé dans les craintes les plus vives, la peste surgit à nouveau au début d'août, suivie de décès ; il y en aura plus de 300 dans la ville dès la mi-octobre, sans compter ceux qui ont lieu à Saint Jean et ailleurs. Tout ce qui pouvait humainement être fait restant inefficace, c'est au ciel que les malheureux survivants s'adressent en ultime ressource. Le 31 octobre, au devant de l'église du Saint Crucifix, après la célébration de la messe, les trois consuls rescapés ( le quatrième est mort ) en présence de plus de 40 habitants, toute cette assistance aussi à genoux et tête nue, font le voeu : de réparer et remettre en état cette église ; d'y célébrer

annuellement à perpétuité une messe haute du Saint Esprit, précédée d'une procession générale venant de l'église paroissiale, à laquelle tous les habitants seront tenus de se retrouver. On demandera à sa Sainteté des indulgences pouvant être gagnées en cette église. Contrairement aux dires de l'abbé Quérel, le vœu n'eut pas d'effet immédiat, puisque la peste dura quatre mois encore. Ce n'est qu'au 25 février 1632 que dans le registre des délibérations communales on lit : « la santé, grâces à Dieu, nous est arrivée ».

Le 27 avril, on décide que la procession générale, et la messe au Saint Crucifix, auront lieu à l'avenir chaque premier vendredi de mai. ( En 1932, on fêta grandement le tri-centenaire, avec, le lendemain matin, procession au cimetière des pestiférés à Saint Jean de Mordagne.). Néanmoins, de crainte d'un retour offensif, on nomme quatre « directeurs à la santé », on engage un médecin, et l'on décide de garder le chirurgien-parfumeur Vidallet pendant deux ans encore.

Désormais, si l'Albigeois, et le Gaillacois ne sont pas entièrement immunisés, s'il se produit un décès de pestiféré à Amarens, localité voisine, et celui d'un « suspect » en ville, il n'est guère question de cette calamité pendant dix sept ans. Cependant, de 1649 à 1655, il faut en revenir aux mesures coercitives car, si Toulouse est sous l'emprise de la peste, les environs de Cordes ( mais non la ville ), comme Bournazel, Lacapelle, Laguépie et autres lieux, sont suspects ou même atteints (1652). Après 1655, la ville et ses environs ne rechuteront plus. On aurait pu craindre que les catastrophiques années de 1692-1694 (« las annados del mal temps ») avec leur famine, affaiblissant les corps, et une mortalité qui par endroits, atteignit des proportions extraordinaires favoriseraient un retour de la contagion. Il n'en fut heureusement rien. Après le célèbre, long et terrible hiver de 1709, survint celui de 1710, plus dur, mais court. Par comble d'infortune, la peste sévit cette dernière année, on fit une procession au Saint Crucifix. L'archevêque prescrit des prières dans les diocèses.

Il y eut alerte en 1720, en conséquence de la grande peste qui éprouvait Marseille. On garda les portes et on rétablit, partout les passeports ou certificats de non-contagion, pour les déplacements. En juillet 1721, par précaution, on nomme un Conseil de Santé, quoique la peste fût éloignée, bien qu'ayant tendance à se rapprocher disait-on en septembre. Puis il n'en est plus question ici. La déclaration royale de décembre 1722 déclara la maladie éteinte. Ce fut la fin d'un long cauchemar de misères morales et physiques.

#### La lutte contre le mal.

Lutter contre le mal fut ardu, et en général la médecine du temps échoua pour la prophylaxie comme pour la thérapeutique.

Dans le domaine sanitaire, on engage par contrat des médecins et chirurgiens, habituellement pour un an, à des tarifs plu ou moins élevés, selon la période et l'acuité de la maladie. Les uns et les autres viennent naturellement de l'extérieur (Albi, Toulouse ). Le médecin est rétribué 90 livres en 1586, 100 livres en 1622 ( avec contrat de trois ans ), 150 en 1632. Pour les chirurgiens (dont les tarifs sont généralement élevés), la rétribution varie beaucoup d'une année à l'autre : 60 livres en 1592, 100 en 1593; 200, 300 (plus le logement ) et 1 200 en 1629; puis, en 1632-1633, la crise passée, 200 livres. A ces traitements fixes s'ajoutent les rémunérations des soins par les particuliers.

Les désinfecteurs, au nombre de deux à six, ou même plus par moments, reçoivent 50 livres par mois. On les appelle aussi les « désaireurs » ou « déséreurs », et leur travail le « désairement » ou « désérement ». On les recrute surtout à Toulouse. En décembre 1593 et janvier 1594, ils travaillent six à sept semaines consécutives, et réclament alors leur dû, qui sera totalement réglé qu'en 1598 et 1601. En 1594, on en surprend quatre qui, pour s'assurer un travail prolongé, vont de nuit jeter des cataplasmes infectés dans les maisons. Le parlement les fait arrêter, puis pendre et brûler. En 1628, on envoie deux désinfecteurs à Salles. A leur retour on leur fait nettoyer des maisons. Ils exécutent mal leur travail, puisque

les personnes revenues occuper les locaux tombent malades. On les renvoie et on fait venir des remplaçants de Toulouse. En 1629, un procès est intenté à l'un d'eux.

Il y en eut un, de grande réputation, Pierre Vidallet, originaire de Saint Antonin, qui était chirurgien aussi. En décembre 1630, il va près de Sommad « déserrer, parfumer et nettoyer », maisons, granges et meubles. Les consuls de Cordes décident le 28 octobre 1631 de le faire venir, et le 12 novembre, il s'engage à désinfecter, avec son personnel, cent maisons. En mars 1632, il est prisonnier des gardes du regrattage du sel (les détestés gabelous) sous prétexte de complicité avec des faux saulniers. Les Cordais le réclament pour qu'il achève de purifier plusieurs maisons, et on décide de s'assurer ses services jusqu'à la Saint Jean Baptiste. En fait, il reste encore après ce terme, puisqu'en octobre, étant à la veille de partir pour Condom, il se voit offrir 18 livres par mois pour rester; ce qu'il accepte. Le mois suivant, il purifie, dans un four, les objets d'un infect décédé. Le 13 février 1633, pour ne pas le laisser partir pour Albi, ville qui voulait l'employer, on renouvelle son contrat : il aura 200 livres par an et sera logé. Si la ville est frappée, il parfamera les maisons à 10 livres pièce, nourri, ainsi que ses employés. Il administrera les médicaments nécessaires suivant un prix qui sera fixé. Il ne pourra s'absenter sans le consentement des consuls. Le 30 avril on l'autorise d'aller soigner les pestiférés de Saint Juéry ; et le 16 mai ceux du Verdier, appelé par les consuls. Il est encore à Cordes en 1634, puis on perd sa trace. Ses prétentions apparaissent modestes, si on peut comparer avec celles de son confrère chirurgien désinfecteur Buisson, qui demande à Villefranche de Rouergue, en 1628, 50 000 livres pour ses drogues et ses peines seulement. Certes Villefranche est une ville beaucoup plus importante ce qui rend la comparaison difficile. Le désairement était total : rues, immeubles, linges, meubles, vêtements. On fit même un four pour ces derniers objets.

Le grand remède aurait été l'incendie des maisons, mais on ne l'employa pas, vu les risques, d'autant plus qu'un arrêt du parlement obligeait, le cas échéant, à indemniser les propriétaires riverains. On brûlera parfois des vêtements d'infects ou suspects. On faisait force fumigations avec du foin, de la paille humide, de la résine, du soufre, du genévrier (dont deux charretées coûtent, en 1587, 5 écus ou 15 livres).

On employait : benjouin, chicorée, verveine, vinaigre, du limon (sorte de citron très juteux), de la coriandre et autres substances odoriférantes. Et diverses drogues dont la fameuse panacée qu'était la thériaque.

Raymond GRANIER